
Givenchy-en-Gohelle

Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement
Durable

Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du :
Le Maire



Sommaire

<i>1. Les enjeux identifiés au diagnostic</i> -----	5
<i>2. Développement durable et aménagement du territoire.</i> -----	11

1. LES ENJEUX IDENTIFIES AU DIAGNOSTIC

Le diagnostic a permis, via l'analyse des forces et des faiblesses du territoire, de déterminer les orientations générales du projet de territoire. Ces orientations sont déterminées au regard des grands enjeux identifiés sur la commune, selon plusieurs thématiques :

- **Population et logements**

Depuis le début des années 1960, la population de Givenchy-en-Gohelle est en constante augmentation, passant de 1 508 habitants en 1962, à 2 088 habitants en 2006. **Elle a pourtant connue une légère baisse depuis 2011**, où elle est passée de 2088 à 2041 habitants, soit une **perte de 47 habitants**.

Cette croissance de la population est due au **solde migratoire négatif** et non au solde naturel qui est positif sur cette période. L'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) est en recul, ce qui indique **une population vieillissante**. En effet, la part des 60-74 ans est en augmentation, et laisse envisager un vieillissement de la population dans les années à venir.

Le parc de logements se compose essentiellement d'habitat individuel (98,2% en 2011) et plutôt de grande taille (68,5 % des logements ont 5 pièces ou plus). La proportion de propriétaires est importante (85% contre 57,5% à l'échelle départementale en 2011). La proportion de logements locatifs sociaux est quant à elle très faible (5,7%).

La taille des ménages diminue, et donc les besoins en logements augmentent à population égale.

Entre 1990 et 2011, **le taux d'occupation des résidences principales est passé de 3 à 2,55 personnes par logement**.



ENJEUX LIES A LA DEMOGRAPHIE	
→	<i>Assurer dans un premier temps le maintien de la population sur le territoire et attirer les jeunes ménages</i>
→	<i>Permettre une croissance de la population pour atteindre 2 110 habitants d'ici 2030</i>
→	<i>Anticiper le vieillissement de la population, en adaptant les logements et les structures d'accueil</i>
ENJEUX LIES AU PARC DE LOGEMENTS	
→	<i>Construire de 60 à 85 logements d'ici 2030 pour atteindre les objectifs démographiques de croissance de la population à 2 110 habitants (Objectif du PLH d'environ 21 logements d'ici 6 ans, à projeter à l'échéance 2030)</i>
→	<i>Assurer une mixité sociale et produire 20% des logements pour de l'accession à la propriété sociale et classique (objectif du SCOT)</i>
→	<i>Répondre aux objectifs du PLH dans la répartition des logements, avec 41% en locatif social, 11% en locatif social de type PLAI et 14 % en accession sociale sécurisée pour les nouveaux logements</i>
→	<i>Assurer une densité minimale de 15 logements à l'hectare, sur le territoire communal</i>
→	<i>Diversifier le parc de logements pour répondre aux besoins de la population : logements adaptés aux personnes âgées et aux jeunes ménages</i>

• Économie et emploi

La population active est en légère baisse, avec 1 327 actifs en 2011. Le nombre d'actifs ayant un emploi se stabilise (66,1% en 2011) alors que le nombre d'inactifs diminue. Le taux de chômage est inférieur à la moyenne départementale avec 5,1% en 2011 (contre 9,9% à l'échelle du Pas-de-Calais). L'indicateur de concentration d'emplois est faible avec 21,5 emplois pour 100 actifs.

Les déplacements domicile-travail sont donc importants car la commune est plutôt résidentielle : seuls 11% des actifs ayant un emploi travaillent et vivent à Givenchy-en-Gohelle.

La commune ne dispose pas de zone d'activités mais possède une armature commerciale de proximité correspondant à son poids démographique. (Commerces, artisanat...)

L'activité agricole est présente sur le territoire communal, cependant le nombre d'exploitants est en baisse avec 4 exploitants en 2011.



ENJEUX LIÉS À L'ÉCONOMIE ET À L'EMPLOI

- *Conforter les activités existantes (artisanat, commerces, agriculture...)*
- *Permettre l'évolution de la profession agricole (extension des bâtiments ou diversification)*
- *Développer une mise en réseau d'un tourisme de nature et de mémoire* autour du Monument Canadien, du terril de Pinchonvalles et des boisements (bois de Vimy, bois de l'abime) permettant de valoriser le patrimoine naturel

Déplacements et mobilité

Givenchy-en-Gohelle est traversée par la RD55 du Nord-est au Sud-ouest qui relie Arras à Avion et par la RD51 du Nord-ouest au Sud-est qui relie Arras à Béthune.

Ces deux axes confèrent à la commune une bonne accessibilité mais renforcent la fréquentation automobile et les carrefours dangereux.

La commune est desservie par le réseau de bus Tadao (système « allobus » et une desserte scolaire ouverte à tous).

Un bon maillage piéton est recensé à travers le village mais présente des discontinuités.

Le stationnement longitudinal pose des problèmes dans le partage de l'espace public mais a pour atout de ralentir la circulation



ENJEUX LIÉS AUX DÉPLACEMENTS ET À LA MOBILITÉ

- *Protéger et développer d'avantage les liaisons douces et cheminements vers les espaces naturels*
- *Poursuivre la hiérarchisation du réseau viaire et donner d'avantage de place aux modes doux*
- *Organiser le stationnement de façon à assurer une cohabitation avec les modes doux*
- *Préserver la commune des nuisances liées au trafic routier*
- *Intégrer le projet de déviation de la RD 51*

Équipements

La commune dispose d'un niveau d'équipement qui correspond aux besoins de la population.

On compte 2 écoles publiques : une maternelle et une primaire situées dans le centre du village.

Givenchy-en-Gohelle a pour projet : une zone de jeux et de loisirs pour les jeunes ainsi qu'un pôle intergénérationnel

ENJEUX LIÉS AUX ÉQUIPEMENTS

- Maintenir l'offre d'équipements existante
- **Intégrer le projet de zone de jeux et de loisirs et le pôle intergénérationnel**
- **Intégrer le développement de projets d'équipements en lien avec le maillage d'un tourisme de nature et de mémoire**
- **Intégrer le pôle d'excellence sportive autour du stade couvert de Liévin dans le zonage du PLU**
- Prévoir le développement des communications numériques

L'environnement paysager et urbain

L'atout majeur du territoire de Givenchy-en-Gohelle est son environnement naturel et paysager. La présence d'un « poumon vert » en cœur de ville ainsi que les espaces de prairies et terres agricoles participent à l'identité du territoire.

L'urbanisation en fer à cheval est héritée de l'histoire du village et la commune dispose d'un patrimoine urbain et bâti important.

Des secteurs de renouvellement urbain ont été identifiés. La densification de ces secteurs va permettre de participer à la production des logements nécessaires au maintien de la population. Ces secteurs bénéficient d'une centralité, à proximité des équipements existants. **Givenchy-en Gohelle ne fait pas parti des communes éligibles au développement de l'énergie éolienne.** Selon le SRCE, **ses atouts de la région sont principalement la surface importante de toitures (bâtiments publics, habitations, résidences...).**



ENJEUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER ET URBAIN

- **Préserver l'identité rurale du village**
- **Réaffirmer la centralité en concentrant les extensions au plus près des équipements communaux**
- **Stopper l'extension linéaire et favoriser des opérations en densification ou en épaississement du tissu urbain**
- **Conserver les fenêtres ouvertes sur les espaces naturels, agricoles et les boisements de toute part de la commune**
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques
- **Valoriser le petit patrimoine architectural et bâti (calvaires, église...) et amener une qualité dans les nouvelles constructions**
- **Préserver les plaines agricoles**
- **Lutter contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.**

L'environnement naturel

Givenchy-en-Gohelle dispose d'un patrimoine naturel et paysager très riche et de qualité. La commune est cadrée par deux ZNIEFF de type 1 : le teruil de Pinchonvalles (ZNIEFF n°18), également arrêté de protection biotope et la forêt domaniale de Vimy et le coteau boisé de Farbus (ZNIEFF n°137).

De plus, la commune est concernée par deux zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles : le « bois de l'abime » et la zone de préemption n° 56 : « Le bois de Givenchy et le teruil de Pinchonvalles ».

La topographie participe à la qualité de l'environnement naturel et paysager, dégageant des perspectives remarquables sur la commune et sur le bassin minier.

Le cœur vert de la commune est également un élément primordial du corridor vert qu'il sera important de préserver.



ENJEUX LIES A L'ENVIRONNEMENT NATUREL

- *Poursuivre le développement de la Trame Verte communale*
- *Favoriser l'interpénétration des espaces verts avec le milieu urbain (liaisons douces...)*
- *Préserver les ZNIEFF et les espaces naturels existants de qualité écologique*
- *Limiter l'imperméabilisation des sols*

- **Risques et nuisances**

Le risque aléa retrait-gonflement des argiles est moyen à faible.

Les risques de mouvements de terrain sont essentiellement dus à la présence dans le sous-sol de cavités souterraines, sapes de guerre et d'un aléa minier important.

Le phénomène des remontées de nappe est très faible à faible sur une grande majorité du territoire. Seules les extrémités Nord-est et Ouest ont un aléa moyen en limite communale. On note également la présence d'une nappe affleurante.

Depuis 2002, on recense 7 arrêtés de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boues et trois recensements pour mouvements de terrain. La topographie marquée du territoire provoque des phénomènes de ruissellement vers les points bas (rue de la République notamment et à proximité de la Mairie)

Le risque sismique est faible (niveau 2)

Givenchy-en-Gohelle est concernée par le risque lié au transport des matières dangereuses.

Une installation classée SEVESO est présente en limite communale (PALCHEM) et un site pollué (Hydro Agri œuvre et une ancienne cokerie)

Enfin, Givenchy-en-Gohelle est concernée par la pollution par les nitrates.

ENJEUX LIES AUX RISQUES ET AUX NUISANCES

- *Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes, et en gérant plus durablement les déchets*
- ***Intégrer le phénomène de ruissellement des eaux pluviales dans le projet communal***
- ***Prendre en compte les risques liés aux cavités souterraines, sapes de guerre, aléas miniers et installations classées***
- ***Protéger les captages d'eaux souterraines***
- *Lutter contre la pollution de l'air, contre les nuisances lumineuses et sonores*
- *Étendre les moyens de lutter contre les inondations et les ruissellements et prendre en compte les risques émergents*
- *Mettre en place une gestion durable des déchets*
- *Développer la commune en dehors des zones à risques.*

2. DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

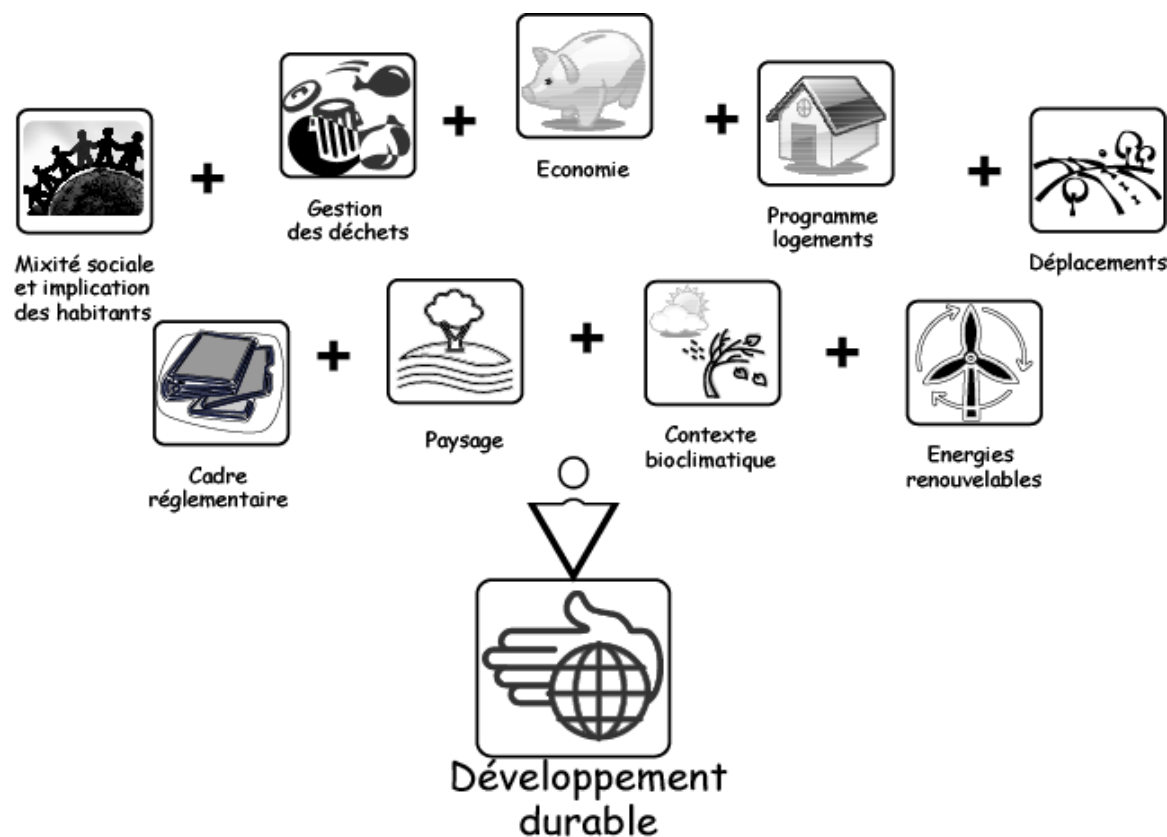
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles »

Article L 151-5 du Code de l'urbanisme

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Givenchy-en-Gohelle a pour objet de **définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues par la commune pour les années à venir.

Ces grandes orientations sont les axes qui assurent la constance et la cohérence du projet. Les modalités opérationnelles de chaque étape de réalisation du projet peuvent évoluer en intégrant les circonstances nouvelles, en s'adaptant, dans le respect du PADD.

Le PADD est un cadre de référence à l'intérieur duquel doivent s'inscrire les interventions des différents acteurs tout au long de la vie du PLU, pour concourir, ensemble, à l'évolution souhaitée du territoire.



AXE1: CONTENIR L'ESPACE BÂTI DU VILLAGE, TOUT EN ENVISAGEANT SON EVOLUTION À LONG TERME

Objectifs	Actions
PERMETTRE UNE CROISSANCE MODÉRÉE DE LA POPULATION	
Permettre la construction d'environ 60 logements d'ici 2030 Densifier le tissu existant et faire l'économie du foncier Développer une mixité sociale et générationnelle	- Permettre le maintien de la population d'ici 2020 (échéance du PLH) et assurer une croissance de la population à 2110 habitants d'ici 2030 - Stopper l'extension linéaire et favoriser les opérations en densification ou en épaissement du tissu existant - Réduire la consommation foncière en réduisant de 45% la consommation d'espace et limiter l'urbanisation à 4Ha - Assurer une densité minimale de 15 logements/Ha et un minimum de 20% de logements sociaux dans la construction neuve - Permettre une diversification du parc de logements afin de répondre aux attentes de la population (Objectif du PLH: logements de grandes et petites tailles, dont 41% en locatif sociaux, 11% en locatifs sociaux type PLAI et 14% en accession sécurisée) - Valoriser le patrimoine bâti et architectural (calvaire, églises...) - Permettre un développement urbain valorisant les qualités urbaines et paysagères du territoire (topographie, perspectives...) - Porter une vigilance particulière aux entrées de ville, assurant la première image de la commune
AMÉLIORER ET FACILITER LES DÉPLACEMENTS	
Poursuivre la hiérarchisation du réseau viaire Valoriser les cheminements doux	- Préserver le village des nuisances liées au trafic automobile - Intégrer le projet de déviation de la RD51 - Organiser le stationnement notamment le long de " l'axe commercial " de la rue Lamendin - Périenniser les cheminements doux au sein du village et des espaces naturels et agricoles - Développer et sécuriser les cheminements le long de la trame communale
PÉRÉNNISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE	
Affirmer une centralité autour du pôle Mairie / église Développer l'offre d'équipements et de loisirs Faciliter le maintien de l'activité économique et agricole	- Périenniser l'offre commerciale existante et permettre l'implantation d'équipements adaptés aux besoins spécifiques de la population - Intégrer le développement des projets communaux en lien avec le maillage du tourisme de nature et de mémoire (Liaisons entre le monument Canadien, le centre du village, le bois de Vimy, le bois de l'Abime, ou encore le terroir de Pinchonvalles...) - Diversifier l'offre en équipement par la mise en place de zones de loisirs pour les jeunes - Permettre l'évolution de la profession agricole - Poursuivre le développement des communications numériques - Veiller à la mutualisation des réseaux d'énergie sur les équipements publics et zones denses.

CONTENIR L'ESPACE BÂTI DU VILLAGE, TOUT EN PERMETTANT SON ÉVOLUTION À LONG TERME

PERMETTRE UNE CROISSANCE MODÉRÉE DE LA POPULATION

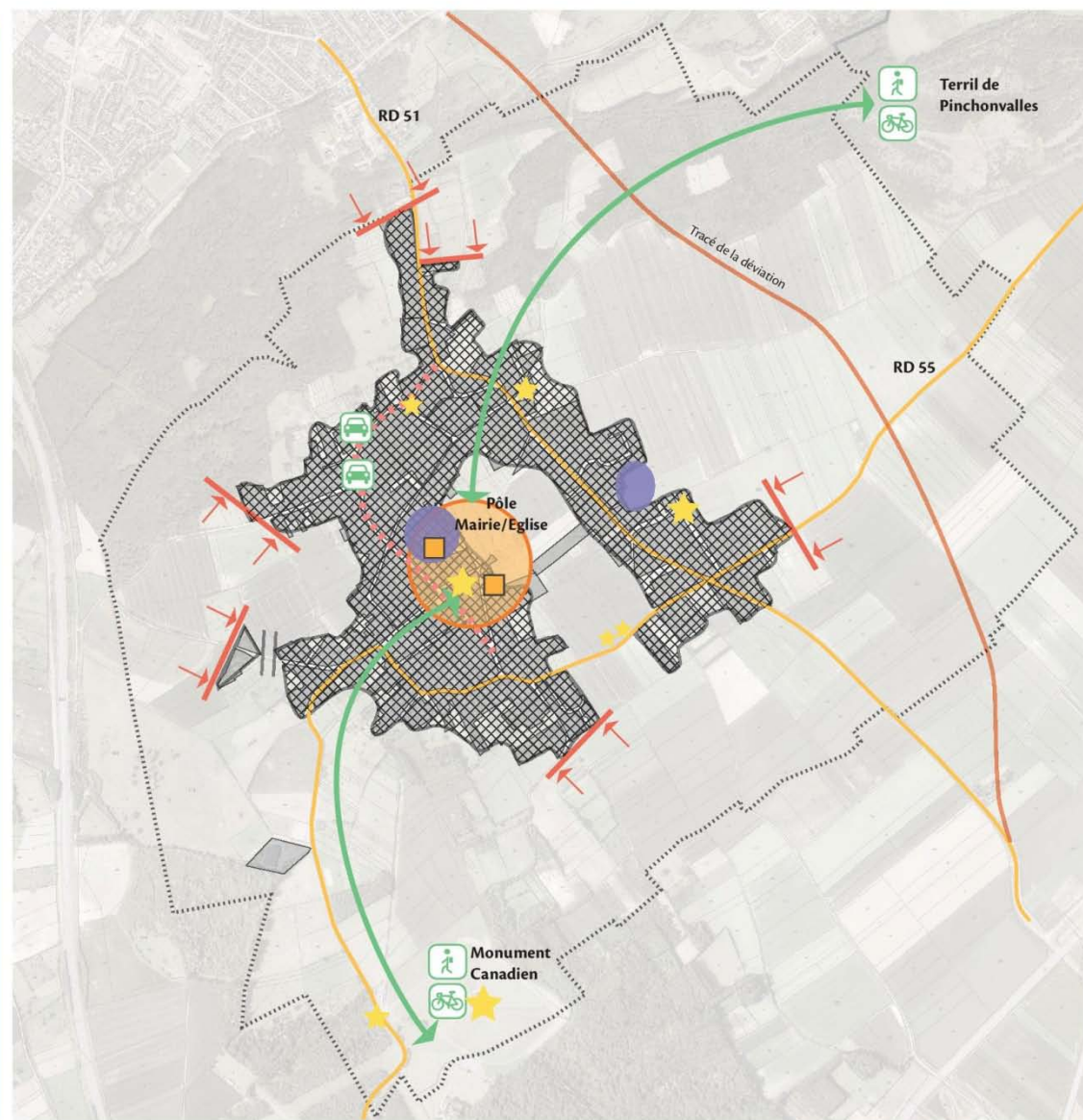
-  Zone urbanisée
-  Favoriser les opérations de densification ou d'épaississement du tissu urbain
-  Zone d'extension urbaine
-  Valoriser le patrimoine et petit patrimoine
-  Limite de l'urbanisation
-  Limite de l'extension linéaire
-  Interruption de l'urbanisation

AMÉLIORER ET FACILITER LES DÉPLACEMENTS

-  Axes principaux
-  Organiser le stationnement
-  Péréniser les cheminements doux
-  Développer et sécuriser le parcours des modes doux
-  Déviation de la RD51

PÉRÉNERISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET DE LOISIRS DU TERRITOIRE

-  Affirmer la centralité du pôle Mairie / église
-  Favoriser le maintien et le développement des commerces de proximité
-  Localisation privilégiée pour l'implantation d'équipements et de loisirs



AXE2: PRÉSERVER LA RICHESSE ET LE CADRE DE VIE NATUREL ET PAYSAGER

Objectifs	Actions
PRÉSERVER L'IDENTITÉ DU BOURG EN VALORISANT LES ESPACES NATURELS	
Renforcer la centralité du village en favorisant la proximité des équipements	- Valoriser les paysages de nature, élément de centralité pour l'avenir du village
Garantir des qualités paysagères du territoire communal	- Préserver le terroir de Pinchonvalles, constituant un signal remarquable dans le paysage du territoire en intégrant les enjeux de préservation des milieux naturels
Préserver les espaces naturels de qualité écologique	- Valoriser les points de vue remarquables sur le village, le bassin minier et les séquences de vues sur les terroirs depuis les routes
Maintenir une qualité architecturale et urbaine	- Préserver le corridor vert encadrant la commune (ZNIEFF, forêts, boisement, prairies...)
Développer une incursion du végétal dans le tissu urbain	- Protéger et valoriser les plaines agricoles et les vignes
	- Prendre en compte les risques naturels du territoire et notamment le phénomène de ruissellement des eaux pluviales, les cavités souterraines, aléas miniers et sapes de guerre et assurer une protection des captages en eau potable
	- Développer la commune en dehors des zones à risques
	- Adapter la réglementation en proposant un traitement du bâti et de ses abords (franges urbaines, fonds de jardins, clotures, haies...) adaptés aux différents secteurs urbains (centre bourg, extensions pavillonnaires...) respectant l'identité du village
	- Développer une trame végétale au sein des quartiers et dans la continuité de la trame verte communale
	- Favoriser l'implantation végétale et l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle
DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE "NATURE" DE QUALITÉ	
Reconnecter le mémorial Canadien au village	- Faciliter les liaisons douces et sécurisées pour une mise en réseau des points d'intérêts communaux (le mémorial Canadien, le mémorial de la Division marocaine, le centre du village, le bois de Vimy, le bois de l'Abime, le terroir de Pinchonvalles ou encore le futur pôle d'excellence sportif)
Communiquer sur les atouts paysagers communaux	- Valoriser les itinéraires de promenades et de randonnées, notamment en structurant les cavaliers
	- S'appuyer sur un maillage du développement touristique de "nature et de mémoire" pour renforcer l'attractivité communale

PRÉSERVER LA RICHESSE ET LE CADRE DE VIE NATUREL ET PAYSAGER

PRÉSERVER LA TRAME VERTE COMMUNALE

-  Bâti
-  Conserver les fenêtres ouvertes sur les paysages naturels et agricoles
-  Terril constituant un signal remarquable dans les paysages
-  Valoriser les points de vue remarquables sur le village et le bassin minier et les séquences de vues sur les terrils depuis les routes
-  Préserver le corridor vert encadrant la commune
-  Préserver les plaines agricoles
-  ZNIEFF à prendre en compte
-  Protéger les bois
-  Protection des périmètres de captage en eau potable
-  Préserver et valoriser les vignes

DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE AUTOUR DE LA NATURE ET DE LA MÉMOIRE

-  Faciliter les liaisons douces et sécurisées entre le monument Canadien et le bois de Vimy vers le centre du village
-  Valoriser les itinéraires de promenades et de randonnées
-  Enjeu de bouclage de liaisons piétonnes
-  Structurer les liaisons piétonnes en valorisant les cavaliers
-  S'appuyer sur une mise en réseau des points d'intérêts communaux pour renforcer le développement du tourisme de nature et de mémoire

